

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « COUTACH VIDOURLE »**

**Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC**

**Séance du Conseil Communautaire**

L'an deux mil douze et le vingt cinq janvier, à dix-huit trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Coutach Vidourle s'est réuni à la mairie de Gailhan, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Olivier GAILLARD, Président de la Communauté de Communes Coutach Vidourle.

Date de convocation : 19 janvier 2012

Date d'affichage : 19 janvier 2012

Nombre de délégués : 45

En exercice : 45

Présents : 26

Procurations : 9

Votants : 26

Votant par procuration : 9

Absents : 10

Présents :

MM. MARION Michel, NOGUIER André, SEGUIN William, ROUDIL Joël, JEAN Lionel, LOPEZ Richard, de TOLEDO Philippe , Mme GODET Marie-Thérèse, MM. SIPEIRE Jacky, de BOUARD Alain, Mmes CARRIO Christine CHAVAN Marie-Elisabeth, ROMERO Maryse, MM. GRAS Jean-Claude, BRUN René, JONGET Marc, PONS Alain, Mmes GREVE Béatrice, RIFKIN Sonia, CAZALY Geneviève, MM VIALA Rémy , CROUZET Jack, Mme AUBERT Martine, MM MARION Bernard, BEAUD Paul.

Procurations de :

M. DUBOIS Rolland à M. ROUDIL Joël, Mme AUBRY Sonia à M SEGUIN William ,  
M. CHARVEIN Jean-Victor à M. GRAS Jean-Claude, M CHAZEL Robert à M. PONS Alain  
M. CARLIN Antoine à M BRUN René, Mme LOPEZ Karine à M. JONGET Marc, Mme  
SAKIZ Véronique à M. GAILLARD Olivier, Mme MOLLARD Alexandra à M MARION  
Bernard, M PICAS Nathalie à Mme AUBERT Martine

Absents excusés : MM ALBEROLA Laurent, HEYER Olivier, BOURHIL Mohamed,  
LABRUGUIERE Eric, CAVALIER Gérard, CHAGNOLLEAU Philippe, Mmes RAMPON  
Pierrette, AUDUMARES Sylvie DUBOIS Karine, M MONEL José

Secrétaire de séance : M. NOGUIER André

Début de séance : 18 h 55

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre 2011**

Olivier GAILLARD ouvre la séance et remercie de leur présence les délégués communautaires. Il rappelle que le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011 a été envoyé à chaque délégué.

Aucune observation n'étant parvenue à ce jour, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011.

## **2. Vote d'une subvention de fonctionnement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 pour l'association Office de Tourisme Intercommunal Coutach Vidourle Quissac-Sauve, gestionnaire de l'Office de Tourisme**

Olivier GAILLARD rappelle que comme chaque année, il convient de voter la subvention de fonctionnement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 pour l'association Office de Tourisme Intercommunal Coutach Vidourle Quissac-Sauve, gestionnaire de l'Office de Tourisme.

Cette subvention permet à cette structure d'assurer au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 les charges de gestion courante et, notamment, les salaires du personnel. Il est proposé de voter un montant de 21 000 €.

Il convient de noter que les subventions pour les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2012 seront votées dans le cadre du budget primitif 2012. Elles tiendront compte du Compte d'Exploitation et de résultats, ainsi que du bilan d'activités qui sera étudié prochainement en commission Tourisme et en commission des finances.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations loi 1901, de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Considérant la nécessité de promouvoir le tourisme sur le territoire de la Communauté de communes Coutach Vidourle,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE**  
**(Maryse ROMERO ne participe pas au vote)**

- de verser à l'association Office de Tourisme Intercommunal Coutach Vidourle Quissac Sauve un acompte de 21 000 € pour le fonctionnement du 1<sup>er</sup> trimestre 2012,

## RAPPELLE

- que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figureront au budget primitif de l'exercice 2012,
- que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association

### **3. Election des délégués titulaires et suppléants pour la commission intercommunale des impôts directs 2012**

Olivier GAILLARD expose que lors du conseil du 12 octobre 2011, il a été procédé à la création de la commission intercommunale des impôts directs. Il appartient maintenant aux délégués communautaires de procéder à l'élection de ses membres.

Pour mémoire il rappelle la Composition de la commission. Celle-ci est composée de 11 membres ; le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué, et 10 commissaires

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

Il ajoute que les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Il précise également le rôle de la commission qui intervient notamment en matière de fiscalité directe locale. Ainsi, en ce qui concerne les locaux commerciaux :

- Elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts) ;
- Elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).

La commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission, ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Il donne ensuite lecture des propositions formulées par les communes membres

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts qui dit que les établissements publics soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique prévue à l'article 1609 nonies C du C.G.I. ont la possibilité de créer une commission intercommunale des impôts directs,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 10 2011 créant la commission intercommunale des impôts directs

Vu que la Communauté de Communes a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que l'organe délibérant de l'EPCI doit établir une liste de présentation comportant vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Considérant les propositions formulées par les communes membres

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**  
**de dresser la liste des commissaires titulaires et suppléants de la**  
**commission intercommunale des impôts directs comme suit :**

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>				
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>CP</b>	<b>Commune</b>
BERTREUX épouse MATET	Françoise	Le village	30260	Bragassargues
DAUDE	Claude	Aiguebelle	30260	Brouzet les Quissac
SEGUIN	William	Mas de coste	30260	Cannes et clairan
FURESTIER	Max	Bancel	30260	Carnas
JEAN	Lionel	Chemin neuf	30260	Corconne
NICOLAS épouse SEBERT	Sabine	Place de la mairie	30260	Corconne
BERRING épouse CARRIO	Christine	435 A route de brouzet	30260	Liouc
FAISSAT	Claude	Rue du 19 mars 1962	30610	Logrian Florian
SIPEIRE	Jacky	Chemin des platanes	30260	Gailhan
MORER épouse MALAVAL	Eliane	68 rue de la rotonde	34400	Lunel

GRAS	Jean Claude	Domaine de paparel	30610	Puechredon
CRUZ	Marcel	705 chemin de campredon	30260	Quissac
PHILIP épouse GIAMBIASI	Yolande	417 rue roland fay	30260	Quissac
ARNAL épouse BRESCHET	Bernadette	111 rue de l'ancien relais	30610	Saint jean de criulon
CAZALY	Geneviève	Mas barrel	30610	Saint nazaire des gardies
TOURNEREAU	Patrick	Chemin de la poudrière	30260	Saint théodorit
ROUX	Christian		30260	Saint clément
BLASCO épouse HAUSNER	Jany	8 route de Saint Hippolyte du fort	30610	Sauve
DUBOIS	Guy	25 route de durfort	30610	Sauve
PERRIER	Jean	Chemin du vidourle	30260	Vic le fesc

### COMMISSAIRES SUPPLEANTS

Nom	Prénom	Adresse	CP	Commune
BALLAND épouse PRADIER	Danielle	Besson	30260	Bragassargues
GENESSON	Daniel	Besson	30260	Bragassargues
ALBEROLA	Laurent	Les coulouvres	30260	Brouzet les Quissac
BERNARD épouse AUBRY	Sonia	Route de vic le fesq	30260	Cannes et clairan
PERSIN	Bernard	Bancel	30260	Carnas
BOURDEL	Richard	Route de saint bauzille	30260	Carnas
De TOLEDO	Philippe	Place de l'église	30260	Corconne
GRANIER épouse GODET	Marie Thérèse	Rue de l'abrivado	30260	Gailhan
BUCHOU	Serge	162 chemin des rives	30260	Liouc
POULENAS	Raymond	Lotissement les brasseries	30610	Logrian Florian
LINARES	Michel	Sérignac	30260	Orthoux Sérignac Quilhan
TRUMPLER épouse BUCHER	Bettina	Mas de pognau	30610	Puechredon
BASSOT	Patrick	5 rue du docteur rocheblave	30260	Quissac
CHAZEL	Jérémie	Route de Nîmes	30730	Montpezat
BLANC	Daniel	44 chemin de blacassous	30610	Saint jean de criulon
VIALA	Rémy	La gare	30610	Saint nazaire des gardies

RUAS	Paul	Quartier le mazet	30260	Saint théodorit
ARGELLIERS	Michel	Rue des aires	30260	Sardan
ROSIER	Céline	Impasse de la gare	30260	Vic le fesc
MAZET	André	6 Place Florian	30610	Sauve

**RAPPELLE** que monsieur **Olivier GAILLARD** Président de la communauté de communes siègera en qualité de Président de ladite commission

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h17

Le Président

Olivier GAILLARD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
COUTACH VIGOURLE  
BP 11 - 30260 QUISSAC